

**RAPPORT DE LA FONDATION FRANÇOIS-LOUIS BOREL**

**CENTRE PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE DE DOMBRESSON**

**EXERCICE 2012**

132e RAPPORT ANNUEL



**MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA FONDATION  
FRANÇOIS-LOUIS BOREL  
Au 31 décembre 2012**

M.	Richard BARZE, architecte, président, Cernier	dès 2005
M.	Jean-Marc TERRIER, notaire, vice-président, Cernier	dès 1997
Mme	Christine FISCHER, infirmière, députée au Grand Conseil, Saules	dès 2009
Dr	Jean-Louis GIOVANNONI, médecin, Dombresson	dès 2001
M.	Christian HOSTETTLER, agriculteur, député au Grand Conseil, Coffrane	dès 2009
Dr	Pierre-Alain KRAMER, médecin-dentiste, Chézard	dès 1997
Mme	Valérie LEIMGRUBER, enseignante, députée au Grand Conseil, Le Locle	dès 2010
Drs	Stéphanie MAULER, psychiatre, Neuchâtel	dès 2001
Mme	Yvette PAROZ VEUVE, greffière, Savagnier	dès 2009
Mme	Laurence PERRIN, députée au Grand Conseil, Cortaillod	dès 2010
Mme	Françoise PETREMAND, Le Pâquier	dès 1997
M.	Andres STAMM, ingénieur civil EPF, Les Hauts-Geneveys	dès 1997

Représentant du Service des Institutions pour Adultes et Mineurs :

M. Luca FUMAGALLI, adjoint au chef de service

Représentants de la direction :

M. Jean-Marie VILLAT, directeur  
M. Vincent PERRIN, sous-directeur  
M. Patrick MELICHAR, administrateur  
M. Gilbert EPPNER, adjoint de direction

Représentant du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie enfance et adolescence :

Dr. Michael RENK, médecin chef

Représentants du personnel :

M. Eric BINDITH, concierge  
M. Gustavo RUEGGER, éducateur

**COMMISSAIRES VERIFICATEURS**

Mme Christine FISCHER, Saules  
M. Andres STAMM, Les Hauts-Geneveys

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Par testament du 2 juillet 1864, François-Louis Borel a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de ses biens, à charge de les affecter à une œuvre d'utilité publique désignée par le Grand Conseil.

Aux termes d'un décret du 19 novembre 1873, le Grand Conseil décide de consacrer ces biens à la fondation d'un asile pour l'enfance malheureuse.

Le 17 juin 1876, il arrête que l'asile en question sera établi à Dombresson et charge le Conseil d'Etat de pourvoir à l'acquisition des terrains nécessaires.

A l'origine, les hôtes de l'institution étaient dans leur quasi-totalité des orphelins. Certaines transformations profondes intervenues dans notre société au cours de ces dernières décennies, ont eu pour conséquences la réduction progressive du nombre des orphelins et leur remplacement par des enfants inadaptés (enfants nés hors mariage, de parents divorcés, enfants atteints de troubles du comportement ou de déficience mentale. Dès lors, la nécessité s'est fait sentir au cours des dernières années de spécialiser nos institutions pour enfants et adolescents, ceci afin d'en tirer le maximum d'avantages, de résultats et d'efficacité. Cette évolution a encore été accélérée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

Depuis 1967, au lieu d'être ouvert à tous les enfants orphelins ou abandonnés comme le voulait à l'origine le législateur, le Centre pédagogique de Dombresson s'est donc spécialisé dans l'accueil, le traitement, l'instruction et la formation d'une catégorie déterminée d'enfants, à savoir ceux souffrant de troubles du comportement.

En 1995, le Centre pédagogique est devenu Centre pédagogique et thérapeutique reconnu comme station de formation en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents par la Fédération des Médecins suisses.

## FONDATION FRANÇOIS-LOUIS BOREL RAPPORT DU PRESIDENT

L'année 2012 fût relativement calme, sans grand événement ou fait marquant la vie de la Fondation que j'ai l'honneur de présider. Comme je l'ai déjà affirmé à plusieurs occasions, la Fondation François-Louis Borel est une institution qui fonctionne bien grâce à l'homogénéité, la motivation et l'enthousiasme de l'équipe éducative, relayée par la faculté d'écoute et la qualité de gestion du quotidien de toute la direction. Au terme de cette année, je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de la Fondation pour la grande qualité du travail accompli. Ce témoignage de reconnaissance est bien entendu partagé par tous les membres de la Commission de surveillance.

Dans les autres points positifs à signaler cette année, je me plais à relever l'excellent travail de la Sous-commission agricole qui a finalisé les intentions de notre Conseil en réorganisant les domaines des Posats et de Dombresson, par la séparation des terres agricoles des bâtiments. L'issue de ces deux changements permettra l'exploitation rationnelle de ces deux domaines et pour le domaine de Dombresson, la poursuite de l'étude du dossier d'implantation d'une structure concordataire fermée pour filles à l'emplacement de la ferme. Toutefois et malgré l'importance du travail déjà effectué par un groupe de pilotage aussi compétent que motivé, le dossier de la Fondation Suisse Bellevue avance relativement lentement, en raison des différents écueils à surmonter, tels que la définition des besoins réels en nombre de résidents, le détail du financement et les exigences de l'OFJ, au stade de l'avant-projet. Malgré ce constat, la Commission de surveillance, par une décision formelle, a résolument opté pour le soutien de ce projet par le développement des synergies possibles entre les deux Fondations, tout en privilégiant une claire distinction des lieux et l'autonomie de chaque institution. Une séance extraordinaire réunissant les responsables du SIAM et du groupe de pilotage de ce projet a été organisée afin d'informer les membres de la Commission de surveillance de l'évolution de ce dossier et des implications futures pour la Fondation François-Louis Borel.

Dans les points négatifs et à titre personnel, je dois malheureusement et une fois encore regretter les perpétuelles coupes budgétaires, sans négociation, qui nous empêcheront, par exemple, d'augmenter la dotation du secrétariat afin de pallier aux exigences accrues de l'Autorité qui nous demande paradoxalement des économies.

L'exclusivité donnée au CNP par l'Etat, pour la supervision des équipes éducatives n'est pas non plus de nature à nous rassurer, même si ce point est actuellement refusé par les institutions et discuté dans le cadre de l'ANMEA.

A la veille d'une nouvelle législature, je dois malheureusement prendre acte de la future démission de trois membres de notre Commission, en la personne de Madame Françoise Pétremand, Messieurs Andres Stamm et Christian Hostettler.

J'adresse mes plus chaleureux remerciements à ces trois membres dont la fidélité, la longévité et la perspicacité ont grandement enrichi les débats de notre Conseil.

C'est donc avec une Commission de surveillance comprenant de nouveaux visages que nous affronterons cette nouvelle période et ses réformes, avec le souci et l'attention nécessaire au bon fonctionnement de la Fondation François-Louis Borel.

Le Président : R. Barzé

## RAPPORT DU DIRECTEUR POUR L'ANNEE 2012

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de nouvelles prescriptions de l'Office Fédéral de la Justice sont appliquées dans notre institution. Un bref rappel s'impose ici : au lieu de compter 5 groupes de 9 places, soit un effectif de 45 places convenu depuis près de 25 ans à Dombresson, notre institution a trouvé un accord avec l'Office Fédéral de la Justice, qui permet d'intégrer les méthodes de travail très souples, développées progressivement autour du placement individualisé depuis 1992 et amplifiées ensuite par le groupe expérimental qui a fonctionné durant 3 ans, de 2009 à 2012. Alors qu'initialement la prise en charge en internat constituait la réponse ou au moins la première réponse offerte aux enfants de la Fondation Borel, notre approche conçoit maintenant l'internat comme un moyen parmi l'ensemble des réponses possibles. En pratique, cela implique que pour tout enfant objet d'une demande de placement émanant d'une Autorité reconnue, des réponses diverses peuvent être apportées, qui peuvent être parfois ambulatoires ou semi-résidentielles, mais qui doivent comprendre en tout temps, la possibilité réelle et non virtuelle, de transformer les modalités de suivis établies, en placement en internat. Ainsi un enfant présentant une problématique socio-familiale très importante peut trouver, à Dombresson, des réponses différenciées et individualisées établies sur la base d'un consensus avec les familles, le service placeur et les représentants internes à l'institution. Les accords trouvés avec la Confédération, en termes de structurations des groupes, permettent d'offrir cette souplesse de prestations. Nous sommes très reconnaissants à l'Office fédéral de la justice de l'ouverture qu'il nous accorde. Notre rôle est, maintenant, de continuer à garantir que nos prestations s'adressent bien à des enfants qui devraient, dans un contexte standardisé, être placés. Il importe que nous restions pleinement dans nos attributions, telles que la Confédération les reconnaît. Nous devons pouvoir le démontrer.

Dans les faits, les 5 groupes sont passés de 9 à 7 places chacun. Deux places s'ajoutent ensuite sur chacun des groupes, attribuées à des placements partiels. Elles permettent une grande créativité pédagogique. Enfin, 6 places en "phases de progression", constituées de studios progressivement détachés des groupes, ont été créées. Cela porte l'offre de la Fondation Borel, sans considérer la Prise en Charge Extérieure Intensive (PCI<sup>1</sup>) à :

- 5 x 7 places en internat individualisé reconnues OFJ,
- 5 x 2 places en placements partiels connus de l'OFJ mais non pris en considération statistiquement par cet Office,
- 6 places en studios, reconnues OFJ,

soit 51 places au total au lieu de 45 jusqu'à présent, mais 41 places OFJ.

La façon de calculer le taux d'occupation est par conséquent tributaire de ces éléments et peut se baser sur deux logiques différentes :

- soit le nombre de places OFJ détermine le taux d'occupation de l'institution (41 places à 365 jours = 14965 j/an si 100% d'occupation)
- soit le nombre de places total, incluant les placements partiels le détermine. Dans ce second cas, les enfants suivis de manière partielle comptabilisent moins de journées que des enfants internes, car les suivis peuvent être différents<sup>2</sup>. Le mode de calcul basé sur les journées de présence ne convient alors pas pour apprécier le travail fourni par l'institution, celui-ci se déroulant différemment. En l'occurrence, le 100% d'occupation correspondrait à 18615 journées/an, ce qui ne peut pas être réalisé.

---

<sup>1</sup> La PCI constitue un suivi à domicile à la place du placement, mais n'est pas rattachée aux groupes éducatifs, sinon par la garantie d'accueil en internat si nécessaire. Nous offrons 5 à 8 places de ce type.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, un enfant peut passer du jeudi au vendredi dans l'institution, mais la volonté de maintenir l'enfant à domicile nous conduit à le laisser chez lui les autres jours et à nous rendre nous-mêmes à domicile pour aborder avec les parents et l'enfant le vécu quotidien. Mais ce même enfant peut passer parfois un w.-e. à Dombresson, etc.

D'autres particularités de notre modèle pourraient être développées ici, qui influencent le taux d'occupation, (les phases de progression notamment), mais nous entrerions alors dans une analyse encore plus technique, que nous réservons aux échanges avec les Autorités compétentes.

L'effet de cette belle évolution pédagogique sera par conséquent probablement une diminution du taux d'occupation, du fait de la référence retenue : 51 places. Cela ne traduira pas pour autant la réalité du travail réalisé. Au contraire, le nombre "brut" d'enfants suivis et assumés par la Fondation est, lui, en augmentation. Une des tâches de ces prochaines années, consistera donc à trouver des modalités d'expression du travail éducatif, qui ne se base plus sur les journées de présence des enfants en institution. Le canton de Neuchâtel va développer un outil de comptabilité analytique, qui sera sans doute utile pour ancrer nos modes de travail dans une réalité non seulement pédagogique, mais aussi administrative.

Notre constat est que ces nouvelles modalités de travail se révèlent intéressantes et sont maintenant appliquées dans tous les groupes : certains enfants bénéficient de prestations à domicile et simultanément de prestations ici. D'autres voient une souplesse accrue être envisagée dès le début de leur placement. Certains enfants particulièrement difficiles, peuvent être pris en charge sans rupture, alors que dans une structure "classique" ils auraient parfois fait "sauter" leur placement. Enfin, le respect de l'enfant et de sa famille en est accru.

Cet exercice 2012, le premier incluant ces nouvelles reconnaissances fédérales, se révèle donc très positif.

Il faudrait plus que ce rapport pour aborder toutes les activités menées par la Fondation Borel. Une d'entre elles doit cependant être retenue : notre collaboration avec la Fondation Suisse Bellevue, qui s'est intensifiée dans le but de créer, sous une forme encore à déterminer, la *structure concordataire romande fermée pour filles mineures*. Monsieur Hans Stöckli, Conseiller aux Etats, ancien Maire de la ville de Bienne, a été nommé président du groupe, de travail qui va créer cette structure. Celle-ci devrait être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En l'état, ce projet est bien reçu par les collaborateurs de la Fondation Borel.

Il convient que j'adresse mes vifs remerciements à l'ensemble du personnel dont l'activité, dans tous les secteurs, qu'ils soient éducatifs, scolaires, thérapeutiques (par le CNPea), services généraux ou administratifs, est emprunte d'une vision positive de l'enfant, malgré les nombreuses occasions que nous aurions de porter sur eux des appréciations linéaires, simplistes et jugeantes. La complexité qui caractérise le champ de notre intervention est de plus en plus intégrée par le personnel d'encadrement certes, mais aussi par les autres adultes qui gravitent autour des enfants et qui participent inévitablement au climat institutionnel. Ce climat va, à son tour, influencer significativement la vie des enfants. Il s'agit là d'un travail quotidien. La réflexion doit être menée en permanence, par toutes et tous et nous proposons dans ce but de nombreux moyens directement ou indirectement en lien avec ces éléments (groupes de travail pluridisciplinaires, commissions, etc.)

J'adresse enfin mes remerciements à la Commission de Surveillance de la Fondation F.-L. Borel pour la confiance qu'elle témoigne à la direction et aux équipes. Un merci particulier à son Président, Monsieur Richard Barzé qui, par son pragmatisme et ses compétences, permet à notre Fondation d'évoluer sur tant de niveaux différents. Enfin, Monsieur Gil Eppner, Adjoint de Direction va poursuivre ce rapport en présentant, dans les pages qui suivent, le rôle formateur de notre Fondation.

FONDATION F.-L. BOREL  
Le Directeur

Jean-Marie Villat

## Rôle formateur HES / ES

Depuis plus de vingt ans, notre concept pédagogique évolue, avec le temps il s'est modifié au fil des années et au travers des différentes mises à jour de celui-ci<sup>1</sup>. Ses chapitres se clarifient, se précisent et se mettent progressivement à jour avec les nouvelles réalités. De nouveaux modes de prise en charge apparaissent au cours des ans et démontre un dynamisme constant et résolument tourné vers l'avant. Nous ne pouvons pas omettre de confronter nos réflexions aux divers courants théoriques des sites de formation HES/ES et d'associer dans ce contexte des étudiants à réaliser leurs stages de formation pratique au sein de notre institution.

### Bref historique

Ce n'est qu'à partir de 1989 que la formation post-grade de PF (praticien formateur) est créée pour assurer le suivi de la formation des éducateurs/trices. En 1990 un protocole d'accord relatif à la formation des éducateurs spécialisés dans les institutions est signé en septembre. Les associations signataires sont: la FRAJI, la CRDIE, la FERTES, la CEREES. Ce protocole d'accord met l'accent sur la nécessité de reconnaître le partenariat des différents acteurs de la formation des éducateurs. Il responsabilise les lieux de formation pratique (les institutions). L'articulation des connaissances acquises en formation théorique et l'activité professionnelle et pédagogique au contact des populations spécifiques est révélée. Plus important la nécessité d'un encadrement assuré par un personnel qualifié sur les plans professionnels et pédagogiques, pendant la période de formation est reconnue.<sup>2</sup>

Dès 2005, nous sommes (CPTD) cosignataire d'une convention avec la HES-SO qui stipule que nous garantissons deux places de stages par semestre au profit des étudiant(e)s issu(e)s des différents sites HES filière travail social. Nous avons également un accord avec l'Ecole Supérieure Pierre Coullery section éducatrice petite enfance pour une place de stage par semestre.

Durant de nombreuses années dans le cadre de notre institution nous avons que deux éducateurs certifiés PF, ce qui limitait la prise en charge et le suivi des stagiaires dans notre institution. Avec l'arrivée de la CCT-ES en 2006 qui reconnaît la fonction de PF, ceci va progressivement changer les choses. Entre 2007 et 2008, 6 éducateurs/trices entament une formation post-grade HES de praticien formateur ce qui augmente considérablement les compétences de l'institution concernant l'encadrement au cours de la formation pratique des étudiants HES ou ES.

En 2008, afin de mener à bien leur tâche l'ensemble des PF se sont réunis en commission pour s'approprier des outils et des moyens utiles pour l'accompagnement et l'encadrement d'étudiant(e)s en stage à la Fondation Borel.

- ↪ Création des procédures pour les entretiens avec les stagiaires.
- ↪ Création d'un document définissant les étapes d'un processus de formation.
- ↪ Création de descriptifs de fonctions
  - pour les PF,
  - pour les éducateurs/trices sociaux/iales en formation en emploi,
  - pour les éducateurs/trices sociaux/iales en formation à plein temps.
- ↪ Élaboration d'un classeur ressources réunissant les attentes et exigences des écoles.
- ↪ Élaboration d'une bibliothèque avec des outils communs d'évaluation.
- ↪ Aménagement d'un bureau PF.
- ↪ Création d'un site Internet ressource pour les PF.

---

<sup>1</sup> Versions 1991, 1996, 2001, 2006, 2011

<sup>2</sup> Site : <http://www.acoprafor.ch/page6.php>

## Rôle formateur

Dans chacun de ses secteurs, la Fondation Borel assume un rôle de formation. Elle offre des places de stages à des étudiants des domaines éducatif, scolaire et thérapeutique, et des places d'apprentissages, essentiellement dans le secteur administratif et des services généraux (en tant qu'entreprise formatrice)<sup>3</sup>. Ce document va se limiter à faire part de la réalité du secteur éducatif.

Depuis 2006, ce n'est pas moins de 48 stagiaires qui ont bénéficié d'une place de stage au sein des différents groupes de l'internat (soit environ 240 mois de stage). Pour nous, il est important que notre institution joue un rôle formateur dans le cadre de la formation des éducateurs/trices ceci à différents titres. Premièrement, c'est assurer pour une part la relève en participant activement à la formation des jeunes éducateurs/trices. Mais c'est aussi un regard sur ce que nous faisons, comment nous le faisons, pourquoi nous faisons ce que nous faisons, etc. C'est aussi par la vision externe du stagiaire, par ses questionnements, la remise en cause de notre pratique que nous évoluons. C'est au travers des échanges avec les stagiaires que nous nous confrontons aux nouvelles théories, nouveaux courants idéologiques. L'accompagnement par le/la PF dans le suivi d'un stagiaire en formation pratique amène le professionnel à se maintenir à jour, à se perfectionner, à revisiter ses connaissances professionnelles.

Durant le stage de formation pratique, ce n'est pas que le/la PF qui est responsable du déroulement et de l'accompagnement du stage, c'est toute l'équipe éducative qui est impliquée dans le processus. Le/la PF est garant du cadre, ceci vis-à-vis de l'école, de l'institution, de l'étudiant/e. Mais la personne en stage est amenée à collaborer avec tous les membres de l'équipe éducative et dans ce contexte la dynamique de réflexion est bénéfique pour tous les acteurs.

La formation en travail social implique une alternance entre des périodes de théorie à l'école et des périodes de pratique dans le terrain. Si au début du stage en institution, il s'agit de l'immersion de l'étudiant/e au travers de la vie quotidienne cela doit progressivement lui permettre de comprendre le contexte où il/elle se trouve, institution, groupe. Ensuite, il est nécessaire d'acquérir une connaissance plus fine du milieu institutionnel et de la profession de l'éducateur/trice social/e. Au fil des jours, des semaines, confronté à la vie du groupe avec les enfants, il faut avoir une compréhension des problématiques sociales mais aussi réussir à découvrir les besoins des bénéficiaires. Peu à peu l'étudiant/e va s'impliquer et assumer dans la limite de ses responsabilités des tâches. C'est une mise en situation afin de pouvoir développer des compétences professionnelles et relationnelles. Chaque moment, chaque acte, devrait être réalisé dans une attitude réflexive ceci dans le but de s'interroger sur sa pratique et progressivement intégrer des nouveaux savoirs. Cet ensemble d'étapes est balisé par différents objectifs qui seront développés par l'étudiant/e au cours des rencontres hebdomadaires avec le/la PF. Ces temps de rencontre étudiant/e-PF se déroulent systématiquement hors du temps de présence enfants. A plusieurs moments au cours du stage, des évaluations avec l'étudiant/e, le/la PF et l'équipe éducative ceci pour permettre d'ajuster la trajectoire du stagiaire dans sa formation pratique. Un bilan de stage final avec un formateur du site de formation le/la PF et l'étudiant/e sanctionnera l'ensemble du stage et valide la période de stage.

Plus haut, il est mentionné que nous avons une convention avec les sites HES et réservons deux places de stages par semestre, il arrive que ces places ne soient pas utilisées. Nous sommes aussi sollicités par des demandes de stage probatoire c'est-à-dire des stages de pratique avant la formation. Pour entrer en formation HES, il faut pouvoir justifier des deux fois 20 semaines de stage pratique c'est un prérequis dans le processus d'inscription en vue de la formation d'éducateur/trice social/e. Un contrat tripartite est alors conclu entre les parties, l'institution, la HES, le/la stagiaire. Des objectifs spécifiques sont édictés par les sites de formation.

---

<sup>3</sup> Concept pédagogique et thérapeutique, p 17, 5.4.7 Rôle formateur

Pour notre part, nous encadrons de manière identique que pour les stages de pratiques 1 ou 2 de la formation. A la fin du stage une évaluation finale valide la période de stage. Pour exemple, en ce moment trois personnes effectuent des stages dans des groupes éducatifs, il s'agit d'un stage ES pratique 1 et de deux stages probatoire HES. Pour l'heure trois nouvelles personnes sont d'ores et déjà engagées pour les stages d'automne qui débiteront à la nouvelle année scolaire et se termineront fin janvier. Ce sera deux stages HES de pratique 1 et un stage ES de pratique 1. Nous leur souhaitons déjà plein succès dans leur formation pratique à venir.

Fondation F.-L. Borel  
Adjoint de direction

Gilbert Eppner

### **Lexique**

- HES-SO : Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale
- EESP : École d'Études Sociale et Pédagogique, Lausanne  
Aujourd'hui : Haute École de Travail Social et de la Santé, Vaud
- EESF : École d'Éducateurs Spécialisés de Fribourg  
Aujourd'hui : Haute École Fribourgeoise-Travail Social, Fribourg
- PF : Praticien Formateur
- CRDIE : Conférence Romande des Directeurs d'Institution
- FRAJI : Fédération Romande des Associations cantonales groupant des établissements pour Jeunes Inadaptés
- FERTES : Fédération Romande des Travailleurs et Travailleuses de l'Education Sociale
- CETEES :

## **RAPPORT DU MÉDECIN-CHEF DE L'ÉQUIPE THÉRAPEUTIQUE**

### **Année 2012**

L'année 2012 s'est caractérisée par une stabilité de la collaboration CNPea–Fondation Borel. La collaboration au sein de l'équipe thérapeutique du CNPea et de l'équipe thérapeutique des orthophonistes et de la psychomotricienne se passe bien. L'équipe thérapeutique sent que la direction de l'institution leur fait confiance et réciproquement.

La période du congé maternité d'Annick Crausaz, psychologue, a pu être gérée d'une manière sereine avec l'arrivée de Mme Angela Dias Porta Nova, psychologue qui l'a remplacée.

Les thérapeutes participent à des commissions du CPTD visant à discuter les thèmes importants sur le fonctionnement institutionnel : fonctionnement de la chambre de réflexions et de soins, phase de progression, réflexions sur les réponses institutionnelles aux situations de violence, etc. L'équipe thérapeutique apprécie beaucoup d'être invitée aux événements tels que les fêtes de fin d'année et la fête annuelle du personnel ou à la fête de Noël. Ces rencontres mettent en évidence la bonne collaboration et renforcent les liens.

Avec la mise à jour du concept pédagogique et thérapeutique en décembre 2011, une réflexion approfondie au niveau des différents types de prestations fournies a pu être effectuée.

L'augmentation du pourcentage de l'équipe thérapeutique de 120 à 150 % avec l'engagement d'une deuxième psychologue, Mme Fanny Maiorano, a pu améliorer les prestations. L'équipe peut dorénavant offrir plus de traitements psychothérapeutiques d'ordre individuel ou familial.

Un groupe thérapeutique pour filles va être créé.

La qualité de la collaboration actuelle permet à un thérapeute de se projeter à l'avance et de réfléchir à moyen terme sur les prestations à développer.

La situation des services publics et services paraétatiques médicaux surtout en Suisse romande souffre de la pénurie des médecins. Le recrutement est devenu difficile et s'est aggravé avec la levée du moratoire pour l'ouverture des cabinets privés. Plusieurs postulations en cours début 2012 se sont interrompues et le soussigné a pu apprendre que plusieurs de ces candidats ont ouvert des cabinets privés sur la côté lémanique.

Le recrutement international n'est pas simple et avec la distance entre le pays d'origine et la Suisse augmente aussi l'écart culturel. Ceci a un impact particulier dans la prise en charge de la petite enfance.

Les négociations autour du futur des relations contractuelles entre les institutions neuchâteloises en général et le CNPea dure et perdure et du côté des thérapeutes du CNPea, l'aboutissement de ces négociations est souhaité afin de réduire le degré d'incertitude sur le futur de la collaboration et des engagements. Le CNPea souhaite continuer cette riche et fructueuse collaboration et se réjouit déjà des années à venir.

Dr Michael Renk

**LISTE DES EMPLOYEURS QUI ONT COLLABORÉ AVEC  
LA FONDATION F.-L. BOREL EN 2012**

<b>Entreprise</b>	<b>Responsable</b>	<b>Métier exercé</b>	<b>Adresse</b>
<b>Garage Proietti</b>	M. M. Proietti	Mécanicien de maintenance	Boulevard des Eplatures 51 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Restaurant la Croisette</b>	M. F. Berner	Cuisinier	Rue du Marais 10 2400 Le Locle
<b>Cycles Prof-Lüthi Sàrl</b>	M. G. Lüthi	Mécanicien sur vélo	Av. Bachelin 15 2072 Saint-Blaise
<b>ACCOM</b>	M. Ch. Bianchi	Electricien de montage	Rue des Battieux 21 2000 Neuchâtel
<b>Maçonnerie Caruso</b>	M. F. Caruso	Maçon	Rue du Nord 115 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Carrosserie Zaugg</b>	M. S. Zaugg	Peintre en carrosserie	Rue Comble Emine 11 2053 Cernier
<b>Garage Jobin</b>		Peintre en carrosserie	Rue du Creugenat 117 2905 Courtedoux
<b>Confiserie Weber</b>	M. J.-M. Weber	Pâtissier-confiseur	Le Bourg 2042 Valangin
<b>Metalem SA</b>		Cadranographe	Rue de la Concorde 29 2400 Le Locle
<b>Piémontési Savagnier SA</b>	M. Piémontési	Constructeur de route	Rue des Vanelles 5 2065 Savagnier
<b>Arkange</b>	Mme M. Botteron	Coiffeuse	Av. Robert 12 2052 Fontainemelon
<b>Liabeuf J.-F. et Gerussi O.</b>	M. J.-F. Liabeuf	Menuisier	Rue des Esserts 4 2053 Cernier
<b>Auberge des Grands Pins</b>	MM. S. & J. Brunet	Cuisinier	Place de la Fontaine 2 2034 Peseux
<b>Café l'Escarbot</b>	M. L. M. Nunes Vieira	Cuisinier	Ville 32 2525 Le Landeron
<b>Garage Siegrist SA</b>		Mécanicien de maintenance	Route de Tavannes 44 2732 Reconvilier
<b>LBG SA</b>		Constructeur de route	Rue Centrale 3 2112 Môtiers
<b>Peinture Perrin</b>	M. Ph. Perrin	Peintre en bâtiment	Rue du Cudeau-du-Haut 11 2035 Corcelles
<b>Menuiserie Bracelli Sàrl</b>	M. Bracelli	Menuisier	Rue du Recey 1 2065 Savagnier
<b>Pinto Sàrl</b>	M. S. Pinto	Peintre en bâtiment	Rue des Nasieux 10 2108 Couvet
<b>Garage de la Cour SA</b>		Mécanicien de maintenance	Rue des Uttins 43 2034 Peseux
<b>Comicars</b>	M. A. Comi	Mécanicien de maintenance	Route des Falaises 92 2000 Neuchâtel
<b>Crèche Les Trolls</b>	Mme Jean-Mairet	Assistante socio-éducative	Route de Neuchâtel 1 2053 Cernier
<b>Carrosserie du Landeron SA</b>	M. T. Rollier	Peintre en carrosserie	Ch. de la Petite-Thielle 14 2525 Le Landeron
<b>Maison Cordey SA</b>	M. Cordey	Mécanicien sur deux-roues	Rue de l'Ecluse 47-49 2000 Neuchâtel
<b>Botteron R&amp;H Transports SA</b>	M. Botteron	Mécanicien sur poids lourds	Grand-Rue 75 2054 Chézard-Saint-Martin
<b>Chez Sandro</b>	M. S. Bertozzini	Cuisinier	Rue de la Gare 4 2400 Le Locle

Entreprise	Responsable	Métier exercé	Adresse
<b>Aéro-Service SA</b>	M. P. Brügger	Mécanicien sur avion	Boulevard des Eplatures 56 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Walder Sàrl</b>		Pâtissier-confiseur	Grand-Rue 1 2000 Neuchâtel
<b>Technique Métal Sàrl</b>		Constructeur métallique	Rue de la Paix 128 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Tally Weijl</b>		Gest. du comm. de détail	Av. Léopold-Robert 38 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Coop City</b>		Gest. du comm. de détail	Rue des Epancheurs 3 2000 Neuchâtel
<b>Garage Affolter</b>	M. R. Affolter	Mécanicien de maintenance	Ch. Saint-Eloi 2 2950 Courtemaury
<b>Hôpital Neuchâtelois-Val-de-Ruz</b>		Cuisinier	Route de Landeyeux 2046 Fontaines
<b>Restaurant La Terrasse</b>	Mme M. Groux	Cuisinier	Route de Saint-Georges 73 1213 Petit-Lancy
<b>Brasserie Le Jura</b>		Cuisinier	Rue de la Treille 7 2000 Neuchâtel
<b>Hôtel Alpes et Lac</b>		Cuisinier	Place de la Gare 2 2000 Neuchâtel
<b>Boulangerie-Pâtisserie Ferchaud Sàrl</b>		Boulangier	Rue Haute 11 2013 Colombier
<b>Boucherie Centrale</b>	M. Cl.-A. Christen	Boucher	Rue Neuve 2 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Boulangerie Gouablin et Perrin</b>	MM. Gouablin et Perrin	Boulangier	Rue du Centre 4 2052 Fontainemelon
<b>Frey Fleuriste</b>		Fleuriste	Rue du Temple 6 2400 Le Locle
<b>Restaurant-Auberge La Tène</b>		Cuisinier	Ch. de la Tène Plage 2074 Marin-Epagnier
<b>Café le Central</b>	M. et Mme J. et J. Forestier	Employée en restauration	Rue D.-JeanRichard 34 2400 Le Locle
<b>Migros MMM Marin Centre</b>		Gest. du comm. de détail	Rue Fleur-de-Lys 26 2074 Marin-Epagnier
<b>Votre jardin de A à Z Sàrl</b>	M. L. Pitussi	Paysagiste	Chemin de l'Epine 9 2054 Chézard-Saint-Martin
<b>Résidence Le Castel</b>		Cuisinier	Rue du Vigner 13 2072 Saint-Blaise
<b>PharmaciePlus Marti</b>	Mme A. Marti	Assistante en pharmacie	Rue F. Soguel 4 2053 Cernier
<b>Home du Petit-Chézard</b>	Mme J. Landry	Assistant soins communautaires	Rue du Petit-Chézard 1 2054 Chézard-Saint-Martin
<b>Oly Coiffure</b>	Mme A. Galotte	Coiffeuse	Av. Léopold-Robert 13 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>Evologia</b>		Paysagiste	Case postale 61 2053 Cernier
<b>Buschini SA</b>		Peintre en bâtiment	Rue du Prébarreau 15 2000 Neuchâtel
<b>JF Automobiles</b>	M. J. Frasse	Mécanicien de maintenance	Avenue-Robert 3 2052 Fontainemelon
<b>Garage Challandes SA</b>		Mécanicien de maintenance	Grand-Rue 22 2046 Fontaines
<b>Café, Restaurant de la Croix d'Or</b>	M. Segain	Cuisinier	Grand'Rue 34 2054 Chézard-Saint-Martin

## EPHEMERIDE ANNEE 2012

25 janvier	Éducation routière pour les élèves des classes internes.
27-28 janvier	Vente du mimosa.
20 au 24 février	Camp de ski et semaine sportive pour les élèves qui fréquentent l'école secondaire de la Fontenelle.
5 mars	Rencontre annuelle du Centre de compétences.
8 mars	Projection du film "Un bateau et des jeunes" réalisé par la Préformation.
19 au 23 mars	Camp de ski des classes internes à Chandolin (VS).
31 mars	Participation de 23 collaborateurs à la Journée interinstitutionnelle de Belmont.
4 avril	Tournoi de football en salle à Saint-Cergue.
25 avril au 30 mai	Tour du canton de Neuchâtel : 6 étapes de course à pied. (entre 12 et 14 élèves ont participé à cette manifestation sportive).
8 juin	Commission de surveillance.
6 juin au 4 juillet	Trans-Neuchâteloise. Course de VTT, (5 étapes le mercredi soir). (entre 4 et 5 élèves ont participé à cette manifestation sportive).
11 au 15 juin	Semaine verte pour les élèves qui fréquentent l'école secondaire de la Fontenelle.
4 au 6 juillet	Tour du lac en vélo pour les élèves de la Préformation.
4 juillet	Fête de fin d'année scolaire sur le thème " Les Jeux Olympiques".
6 juillet	Remise de diplômes pour les manifestations sportives.
6 juillet	Cérémonie de fin d'année scolaire et remise des attestations pour les élèves de la Préformation.
6 au 12 juillet	Participation pour 1 élève au « Camp du cœur » : trial.
8 au 20 juillet	Camp d'été institutionnel dans les Vosges.
25 août	Sortie du personnel.
3 au 7 septembre	Classes vertes et camp de la Préformation.
19 septembre	Tournoi de football inter-institutions.
27 septembre	Soirée « Portes ouvertes » : présentation de la Préformation modulable.
5 octobre	Torrée pour les élèves des classes internes.
16 novembre	Commission de surveillance.
10 décembre	Le chanteur K au collège, pour présenter le projet "une chanson pour l'éducation" afin de soutenir "Les écoles ASIBA" au Burkina Faso.
6 décembre	Saint-Nicolas.
20 décembre	Fête de Noël de La Fondation Borel.

## ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2012

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

M.	VILLAT Jean-Marie	directeur
M.	PERRIN Vincent	sous-directeur
M.	EPPNER Gilbert	adjoint de direction
M.	MELICHAR Patrick	administrateur
Mme	HALTER Lydia	secrétaire-réceptionniste*
Mme	LANGEL Lise	secrétaire-réceptionniste*
Mme	KOHLER Noémie	apprentie employée de commerce

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme	DE GROOT Meike	institutrice*
M.	GROB Laurent	instituteur*
Mme	LAUMANN Christine	institutrice*
Mme	MERINO Anne-Tiphaine	institutrice*
M.	MIRONNEAU Christophe	instituteur*
Mme	ROBBIANI Christiane	maîtresse ACT *
Mme	ROBERT-NICOUD Karin	institutrice*
M.	SCHAER Olivier	instituteur*
M.	WEBER Yann	maître EPS*

### PERSONNEL EDUCATIF

Mme	ARMELLINO Francesca	éducatrice*
Mme	AUBERT Natascia	éducatrice*
Mme	BESANCET Ariane	éducatrice
M.	BOSCHUNG Philippe	éducateur*
Mme	CAROLILLO Claudia	éducatrice*
M.	CHIBOUT Abderrahman	éducateur
Mme	CUENAT Anita	éducatrice*
Mme	DE GIORGI Agnès	éducatrice*
Mme	DELEMONT Estelle	éducatrice*
Mme	DO VALE Yolanda	éducatrice*
Mme	EPPNER Véronique	éducatrice*
Mme	GAINON-KACSOH Marta	éducatrice*
M.	GEISER Alexandre	éducateur / resp. orientation professionnelle
Mme	GOBAT-MATTHEY Lysiane	éducatrice*
Mme	HILTPOLD Fanny	éducatrice*
M.	LACREUSE Jean-Philippe	maître socioprofessionnel
Mme	LAURENT-MURA Julianne	éducatrice*
Mme	MICCIO Anna	éducatrice*
Mme	MOSSET Arielle	éducatrice*
M.	OEUVRAY Claude	éducateur*
M.	OGUEY Bernard	éducateur*
M.	PINSARD Matthieu	éducateur
Mme	RAWYLER Catherine	éducatrice / animatrice en atelier d'art-thérapie*
M.	ROBBIANI Angelo	éducateur*
M.	RUEGGER Gustavo	éducateur*
M.	WALTER Mathias	éducateur*
M.	WEBER Yann	éducateur*

## ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2012

### PERSONNEL EDUCATIF (veilles et service de piquet)

Mme	BESANCET Anette	veilleuse*
Mme	GRAU Floriane	veilleuse / service de piquet*
Mme	GUYOT-BRAICHET Corinne	veilleuse / service de piquet*
Mme	JEANRICHARD Marilyne	veilleuse*
Mme	KAYUMBA Mutete	veilleuse*
Mme	MARTINELLI Virginie	veilleuse*
M.	MATILE Jean-Daniel	veilleur / service de piquet*
Mme	MOUREAU Marie-Thérèse	veilleuse / service de piquet*
Mme	REMY FLAIG Anne-France	veilleuse*

### PERSONNEL DE MAISON

Mme	AMEZ-DROZ Micheline	aide de cuisine / remplaçante cuisinier*
M.	ARCELASCHI Silvio	concierge / responsable technique des bâtiments
M.	BINDITH Eric	concierge*
Mme	BINDITH Rose-Marie	aide concierge*
Mme	CAVALER Valentina	aide concierge-cuisine*
M.	JACOT Denis	aide concierge*
Mme	KUENZI Denise	couturière*
Mme	MATHYS Rose-Marie	lingère
Mme	PETERMANN Catherine	aide concierge*
M.	URFER Philippe	cuisinier*
Mme	VILLAT Josiane	infirmière*

### EQUIPE THERAPEUTIQUE

a) Centre Neuchâtelois de Psychiatrie enfance et adolescence

Dr.	RENK Michael	pédopsychiatre*
Dresse	TIULETE-SIMION Alina	pédopsychiatre*
Mme	CRAUSAZ Annick	psychologue, psychothérapeute*
Mme	MAIORANO Fanny	psychologue*

b) Psychomotricité

Mme	ALLANFRANCHINI Brigitte	psychomotricienne*
-----	-------------------------	--------------------

c) Orthophonistes

Mme	BAUMBERGER Isaline	orthophoniste*
Mme	BOURQUIN Céline	orthophoniste*

\* temps partiels

## LISTE DES DONS EN ESPECES ET EN NATURE

### Exercice 2012

#### Dons en espèces

OPAN Concept, La Chaux-de-Fonds	1'000.00
Mme et M. Marguerite et René Sommer, Les Vieux-Prés	36.65
M. Jacques Félix, Cortaillod	350.00
Famille Patrick Langel, Chézard-St-Martin	100.00
Mme et M. Sylvia et Thierry Oppliger, Le Pâquier	73.50
M. Philippe Boschung, Cortaillod	20.00
Commune de Savagnier, Savagnier	200.00
M. Bernard Jeanneret-Gris, La Chaux-de-Fonds	50.00
M. Jean-Daniel Matile, Chézard-St-Martin	100.00
M. Jean-Claude Dupasquier, Neuchâtel	100.00
Panathlon Club, Neuchâtel	1'620.00
M. Jean-Luc Droz, Cernier	100.00
Union Philanthropique du Val-de-Ruz	60.00
Union des Dames Paysannes du Val-de-Ruz	100.00
M. Michel Gonella, Fenin	100.00
F. Bernasconi et Cie SA, Les Geneveys-sur-Coffrane	5'000.00
Fivaz Matériaux SA, Boudevilliers	50.00
Carrosserie de la Passion, Dombresson	600.00
Divers en espèces	12.30

#### Total en CHF

**9'672.45**

#### Dons en nature

- Edition G. Attinger SA, Hauterive, dictionnaire historique de la Suisse T. 11.
- Mme Jeanine Emery-Marchand, Marin, vêtements.
- M. Anthony Raccordon, Savagnier, vêtements.
- M. Pierre-Alain Kramer, Chézard-Saint-Martin, encyclopédies.
- Mme et M. Ingrid et Bernard Leitenberg, Chézard-Saint-Martin, vélo Moutain Bike.
- Ochsner Sport à Neuchâtel, Confiserie Walder à Neuchâtel, Camille Bloch SA à Courtelary, Image Plus à Neuchâtel, Physic Club Wellness, Cernier, Salon de coiffure à Cernier, Le Griffon à Cernier, Confiserie Weber à Valangin, ETA à Granges, Migros à Marin-Epagnier, Coop à Renens, Alleyoop à Neuchâtel, Metro Boutique à Neuchâtel, La Rose d'Eau à Neuchâtel, Yves Rocher à Neuchâtel, BCN à Cernier, La Boîte à Jouets à Cernier, divers lots pour le camp de ski.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS

Lundi le 22 avril 2013 vers la fin de l'après-midi, notre directeur Jean-Marie Villat a ouvert cette séance annuelle au Centre pédagogique et thérapeutique de Dombresson en présence de Patrick Melichar, administrateur et Andres Stamm commissaire vérificateur. Il a d'abord excusé Mme Christine Fischer, malade, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Fidèles aux habitudes, nous avons épluché les comptes de l'année écoulée et nous nous sommes entretenus sur le déroulement de la vie quotidienne dans l'institution.

Les points suivants ont été abordés :

- Les comptes de l'année 2012
- La vie de la maison

### Comptes 2012

Sur la base du rapport de révision de l'organe de contrôle et en suivant les questions de Mme Christine Fischer, transmises par e-mail, nous avons vérifié par sondages, les chiffres des comptes de l'année passée. Nous les avons comparés avec ceux du budget 2012 et des comptes précédents.

Cette vérification conformément aux **Directives aux Organes de Révision des Institutions Subventionnées (DORIS)** facilite la lecture pour les professionnels de la comptabilité mais la complique quelque peu pour nous les vérificateurs communs. Nous apprécions de ce fait grandement les commentaires exigés par ces directives dans le chapitre BILAN à la fin du rapport de l'organe de révision. Nous remercions également vivement notre administrateur pour ses petits tableaux complémentaires qui nous permettent de lire et comprendre plus facilement certaines subtilités et détails comptables !

Si les recettes d'exploitation ont diminué de l'ordre de 2% et les charges d'exploitation de pratiquement 1% par rapport au budget, les comptes 2012 de la fondation bouclent finalement avec un excédent de charge encore jamais atteint de 3.4 mio de francs. Lors de nos analyses des prévisions budgétaires des années précédentes, nous avons plusieurs fois mis l'accent sur les difficultés de saisir avec plus de précision le résultat final des budgets, tellement il était incertain de prévoir le nombre des pensionnaires hors canton, des journées PCI, PCE ou autres. Cette fois, ça n'a pas touché les prévisions budgétaires mais directement les comptes.

Ceci se comprend aisément en analysant le rapport entre le budget et les excédents des charges des dernières années. Si ce rapport se situait encore entre 8 % et 15 % en dessous du budget durant la dernière décennie, il s'est trouvé l'année passée tout d'un coup 0.51% en dessous et cette année 2012, 0.43 % en dessus du budget. En serrant de si près le budget, le risque de subir une surprise négative au niveau des comptes s'accroît.

Cette amélioration significative des prévisions budgétaires est à souligner ; elle est la suite logique d'un travail remarquable et assidu de notre administrateur même si elle est également le fruit des directives sans cesse adaptées du Siam.

En conclusion et après avoir obtenu les réponses et explications claires sur toute une série d'autres questions, nous nous plaisons une fois de plus à souligner l'excellence de la gestion du Centre. Nous remercions Patrick Melichar de la tenue exemplaire des comptes. Son sens de la collaboration, son efficacité ainsi que sa compétence sont appréciés de tous.

## **Vie de la maison**

**La maladie** a frappé lourdement la Fondation en cette année 2012. L'absence de plusieurs semaines de notre directeur a démontré que les processus qu'il a instaurés tout au long de ces dernières années étaient porteurs, adéquats et bien utiles. Le soulagement est immense depuis son retour après les vacances d'été. Cette épreuve a néanmoins demandé de gros efforts à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. A toutes et à tous nous adressons nos remerciements les plus sincères et chaleureux.

Nous aimerions également remercier nos jeunes résidents qui se sont adaptés, semble-t-il, avec beaucoup d'application à cette situation exceptionnelle !

La maladie n'a malheureusement pas épargné la Commission de surveillance. Atteints sérieusement dans leur santé, nous présentons nos meilleurs vœux de prompt et durable rétablissement à notre Président et à notre Vice-président. A l'issue de cet audit, la reconnaissance de la Fondation Borel a d'une part été reconduite et d'autre part les subventions versées annuellement par la Confédération s'en sont trouvées augmentées.

Nous ne voudrions pas clore ce chapitre sans penser au dur combat que livrent deux collaboratrices de notre institut victimes de sévères atteintes à leur santé physique. Qu'elles soient assurées de notre compassion et de nos vœux de guérison durable.

**Le groupe expérimental PCI** (Prise en Charge extérieure Intensive) a présenté fin 2012 son rapport final. Cette expérience a suscité l'intérêt de plusieurs instituts de la Suisse romande.

**Le soutien pédagogique intensif (SPI)** a vécu sa première année d'essai. Calme durant le premier semestre, les inscriptions et la fréquentation s'intensifient ensuite et deviennent carrément une charge pesante pour la direction et les enseignants durant le deuxième semestre. Les écoles secondaires apprécient cette possibilité à coûts modérés qui leur est donnée par cet outil utile au profit de leurs élèves en difficulté.

**La violence, les fugues et les drogues** ont posé durant cette année 2012 moins de problèmes que l'année précédente. L'équipe stable, motivée et dynamique de notre institution a su transmettre à nos jeunes les vertus d'un esprit sain et d'un comportement respectueux envers leur environnement.

A relever une arrivée élevée d'enfants entre 8 et 10 ans et de plusieurs grandes filles qui ont quelque peu modifié les habitudes de notre institut.

**Nos domaines** ont fait l'objet d'importants pourparlers. Aux Posats, le fermier a pris pour la fin 2012 sa retraite mais continue de louer la ferme tandis que les terres sont louées à un agriculteur de la région. Pour le domaine de Dombresson la sous-commission agricole de notre Commission de surveillance a trouvé un accord avec l'actuel fermier qui louera dès octobre 2013 un appartement au bâtiment C et exploitera les terres jusqu'à sa retraite.

**La structure fermée** pour jeunes filles a mis un peu de piment dans la vie de la direction et de la commission de surveillance de notre Fondation. Une première séance très animée en 2012 avec notre cheffe du département suivie d'une séance plus structurée en début 2013 avec des responsables de la Fondation Suisse Bellevue et du Siam, nous a fait comprendre que ce projet de la structure fermée qui devrait ouvrir ses portes en 2017, a traîné un certain temps dans les tiroirs de nos élus. Malgré que notre directeur, dans un esprit remarquable de collaboration et de devoir, ait élaboré en quelques jours des propositions contenant un projet de concept en montrant des synergies entre les deux fondations et des variantes d'organigrammes possibles, nous avons constaté qu'à une simple question de notre président concernant les finances, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

## **Conclusions**

Une année plutôt calme en problèmes habituels que nous attribuons à la rigueur et aux sensibilités professionnelles de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs mais autrement riche en événements inhabituels trouvera sans doute sa place dans l'histoire de notre institution.

Nous aimerions une fois de plus remercier vivement l'ensemble de l'équipe du Centre pédagogique de ses efforts et de son engagement, au profit de ces enfants qui ont un vrai besoin de nos structures.

Les commissaires vérificateurs adressent enfin leurs sincères remerciements aux membres de la direction de l'institution.

Les commissaires vérificateurs :

Christine Fischer

Andres Stamm